

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

RUBRIQUE 1 Dénomination et adresse de la Société :

Tiny Ltd. (la « Société »)
2900 – 550 Burrard Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3

RUBRIQUE 2 Date du changement important :

Le 3 juillet 2024.

RUBRIQUE 3 Communiqué :

Un communiqué daté du 3 juillet 2024 a été diffusé par Newsfile et déposé par la suite sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

RUBRIQUE 4 Résumé du changement important :

Le 3 juillet 2024, la Société a annoncé la nomination de Mike McKenna à titre de chef des finances et secrétaire avec prise d'effet immédiate; McKenna succède à David Charron qui occupait auparavant ces fonctions.

RUBRIQUE 5 Description circonstanciée du changement important :

5.1 – Description circonstanciée du changement important :

Le 3 juillet 2024, la Société a annoncé la nomination de Mike McKenna à titre de chef des finances et secrétaire avec prise d'effet immédiate. Dans le cadre de ces fonctions, M. McKenna dirigera tous les aspects liés aux finances, à la comptabilité, aux ressources humaines et aux relations avec les investisseurs afin de soutenir la croissance et la discipline financière de l'entreprise. Il relèvera directement de Jordan Taub, chef de la direction de Tiny.

M. McKenna est un membre de la haute direction chevronné qui compte plus de deux décennies d'expérience en financement d'entreprises, principalement auprès de sociétés cotées en bourse. Plus récemment, il a été chef des finances de LifeSpeak Inc., société de soins de santé et d'éducation numériques fondée sur le SaaS inscrite à la TSX. Pendant son mandat chez LifeSpeak, M. McKenna a supervisé la stratégie financière de la société ainsi que les acquisitions, pour enfin la conduire à réaliser son PAPE en 2021. Avant de se joindre à LifeSpeak, M. McKenna a été chef des finances de Mobile Klinik Inc., où il était responsable de la mobilisation de capitaux, de la stratégie financière ainsi que des fusions et acquisitions, y compris la conclusion de la vente de la société à TELUS. M. McKenna possède plus d'une décennie d'expérience en services bancaires d'investissement; il a auparavant occupé le poste de directeur à la Banque Scotia, où il était responsable du groupe des technologies, des médias et des télécommunications.

M. McKenna succède à David Charron, qui a été chef des finances et secrétaire de Tiny et de sa société devancière, WeCommerce. « Nous sommes très reconnaissants envers David pour l'ensemble de ses contributions pendant son mandat », a déclaré Chris Sparling, cofondateur de Tiny. « Son dévouement a été déterminant pour la société et il a notamment servi de guide à Tiny et à WeCommerce pendant le processus de prise de contrôle inversée, et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. »

Dans le cadre de la transition concernant le poste de chef des finances et du départ de M. Charron, la société a accepté d'émettre un nombre total de 157 434 actions ordinaires de celle-ci à David Charron à un prix d'émission de 2,14 \$ l'action, sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Les actions ordinaires émises à

David Charron seront assujetties à une période de détention de quatre mois prévue par la loi à compter de la date d'émission.

5.2 – Information sur les opérations de restructuration :

Sans objet.

RUBRIQUE 6 Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 :

Sans objet.

RUBRIQUE 7 Information omise :

Sans objet.

RUBRIQUE 8 Membre de la haute direction :

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la présente déclaration de changement important, veuillez vous adresser à :

Mike McKenna, chef des finances
Téléphone : (416) 938-0574

RUBRIQUE 9 Date de la déclaration :

DATÉE du 4 juillet 2024.

Énoncés prospectifs

La présente déclaration de changement important contient des énoncés qui constituent des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »), y compris des énoncés concernant les plans, les intentions, les croyances et les attentes actuelles de la Société à l'égard des futures activités commerciales et du rendement d'exploitation futur. Les énoncés prospectifs se reconnaissent souvent à l'emploi de mots ou d'expressions comme « pouvoir », « devoir », « avoir l'intention de », « planifier », « anticiper », « croire », « estimer », « s'attendre à » ou d'expressions et d'énoncés prospectifs semblables. Les investisseurs sont avisés que les énoncés prospectifs ne sont pas fondés sur des faits historiques, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations ou les projections de la Société concernant des résultats ou des événements futurs en fonction des opinions, des hypothèses et des estimations de la direction jugées raisonnables à la date à laquelle les énoncés sont formulés. Bien que la Société soit d'avis que les attentes figurant dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et le lecteur ne devrait pas s'y fier indûment, car des facteurs inconnus ou imprévisibles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats, le rendement ou les réalisations futurs de la Société.